

L'an deux mil seize le douze avril, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Routot, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard VINCENT, Maire.

Etaient présents : M. Bernard VINCENT, Maire.

Mme Odile VOSNIER, M. Yann LOLLIER, Mme Caroline PERREU, M. Marie-Jean DOUYERE, M. Frédéric BARON, M. Régis DELAMARE, Mme Florence DE MENECH, M. Gilles GREAUME, M. Henri PREUD'HOMME.

Absents excusés : Mme Catherine AUZERAIS-MUTA, M. Eric DEZELLUS, Mme Claudine NOUVELLE, Mme Betty SOMON, Mme Claire VALTIER.

M. Henri PREUD'HOMME a été nommé secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Budget Commune
 - o Compte administratif 2015
 - o Approbation du compte de gestion 2015
 - o Budget primitif 2016
 - o Fixation des taux d'impôts directs pour l'année 2016
 - o Remboursement des frais annexes par le budget Assainissement
- Budget Assainissement
 - o Surtaxe
 - o Compte administratif 2015
 - o Approbation du compte de gestion 2015
 - o Budget primitif 2016
 - o Remboursement des frais annexes à la Commune
- Règle d'attribution des subventions
- Adhésion au Service S.V.P.
- Versement à la coopérative des écoles de la subvention du Département pour la classe de neige de janvier 2016
- Questions diverses

BUDGET COMMUNE

Compte administratif 2015

M. le Maire se retire et laisse la présidence de l'assemblée à Mme Odile VOSNIER.

Ce compte présente :

Fonctionnement

Recettes 2015	1 308 842,76 €
Dépenses 2015	1 184 754,22 €
Résultat 2015	124 088,54 €

Report 2014	476 180,86 €
Résultat cumulé au 31/12/2015	600 269,40 €
Investissement	
Recettes 2015	2 062 962,98 €
Dépenses 2015	565 426,03 €
Solde 2015	<hr/> 1 497 536,95 €
Report 2014	- 134 813,49 €
Solde d'investissement cumulé au 31/12/2015	- 1 362 723,46 €

Affectation du résultat au BP 2016

Solde d'investissement cumulé (001 BP 2015)	- 1 362 723,46 €
Solde des restes à réaliser :	- 1 768 630,00 €
Recettes	1 290 415,00 €
Dépenses	3 059 045,00 €
Affectation au 1068 (besoin d'investissement)	- 405 906,54 €
Résultat de fonctionnement 2015	600 269,40 €
Affectation au 1068 (besoin d'investissement)	405 906,54 €
Excédent de fonctionnement 2015	194 362,86 €

Après avoir ouï la présentation des comptes,

Le conseil ainsi réuni approuve à l'unanimité ce compte administratif et donne quitus à M. le Maire pour l'année 2015.

Approbation du compte de gestion 2015

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Budget primitif 2016

Le budget primitif 2016 de la commune est présenté par M. Bernard VINCENT.

Après examen et discussion, il est arrêté définitivement à la somme de 1 264 524,15 € en recettes et dépenses de fonctionnement, 3 719 696,46 € en recettes et dépenses d'investissement.

Ce budget est adopté à l'unanimité des membres présents.

Fixation des taux d'impôts directs pour l'année 2016

Après discussion et échange de vues, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer comme suit les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières au budget primitif 2016 :

- Taxe d'habitation	13,14 %
- Taxe foncière bâtie	23,58 %
- Taxe foncière non bâtie	59,28 %

Remboursement des frais annexes par le budget Assainissement

M. le Maire propose au conseil municipal de mettre en place le remboursement des frais par le budget Assainissement. Un décompte annuel serait adressé au budget Assainissement pour le remboursement des frais de personnel, de fournitures et toutes autres dépenses relatives à ce budget annexe.

Après discussion et échange de vues, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Surtaxe

Après discussion et échange de vues, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer ainsi les tarifs de la surtaxe d'assainissement pour l'année 2016 :

- Part fixe	Abonnement Diam 15 mm	20,00 € HT
- Part proportionnelle	n° 1 (0 à 1 000 m³)	0,75 € HT/m³
	n° 2 (au-delà de 1 001 m³)	0,50 € HT /m³

Compte administratif 2015 - assainissement

M. le Maire se retire et laisse la présidence de l'assemblée à Mme Odile VOSNIER.

Ce compte présente :

Fonctionnement

Recettes 2015	125 239,50 €
Dépenses 2015	29 432,72 €
	<hr/>
Résultat 2015	95 806,78 €
Report 2014	584 013,74 €
Résultat cumulé au 31/12/2015	679 820,52 €

Investissement

Recettes 2015	25 579,00 €
Dépenses 2015	40 288,52 €
	<hr/>
Solde 2015	14 709,52 €
Report au 2014	23 640,88 €
Solde d'investissement cumulé au 31/12/2015	8 931,36 €

Affectation du résultat au BP 2016

Solde d'investissement cumulé (001 BP 2015)	8 931,36 €
Solde des restes à réaliser :	- €
Recettes	- €
Dépenses	- €
Affectation au 1068 (besoin d'investissement)	- €
Résultat de fonctionnement 2015	679 820,52 €
Affectation au 1068 (besoin d'investissement)	- €
Excédent de fonctionnement 2015	679 820,52 €

Après avoir ouï la présentation des comptes,

Le conseil ainsi réuni approuve à l'unanimité ce compte administratif et donne quitus à M. le Maire pour l'année 2015.

Approbation du compte de gestion 2015

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Budget primitif 2016

Le budget primitif 2016 pour l'assainissement est présenté par M. Bernard VINCENT.

Après examen et discussion, il est arrêté définitivement à la somme de 155 079 € en dépenses et 756 620,52 € en recettes de fonctionnement et 54 510,36 € en recettes d'investissement et dépenses.

Ce budget est adopté à l'unanimité des membres présents.

Remboursement des frais annexes à la commune

M. le Maire propose que le budget assainissement rembourse les frais de fonctionnement au budget principal de la commune, au vu du décompte remis chaque année par celle-ci.

Après discussion et échange de vues, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

REGLE D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Après discussion et échange de vues, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'annuler la délibération prise le 7 mars 2012 et de ne plus accorder aucune subvention :

- aux enfants de la commune, adhérent à une association hors commune ;
- aux enfants de la commune, élèves dans un centre de formation d'apprentissage hors commune ;
- aux enfant de la commune participant à des voyages scolaires.

ADHESION AU SERVICE S.V.P.

M. le Maire propose au conseil municipal d'adhérer au service S.V.P. (interrogation téléphonique pour toute question relative aux compétences des collectivités), via la Communauté de Communes du Roumois Nord. Le coût annuel de ce service s'élèverait à 200 €.

Après discussion et échange de vues, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette adhésion à compter de cette année.

REVERSEMENT A LA COOPERATIVE DES ECOLES DE LA SUBVENTION DU DEPARTEMENT POUR LA CLASSE DE NEIGE DE JANVIER 2016

M. le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre de l'organisation d'une "classe de neige" en janvier 2016, le Département vient d'attribuer une subvention de 4 860 € pour ce projet. Cependant, pour des raisons comptables, cette somme a été versée à la commune. En conséquence, il convient de reverser ce montant à la coopérative des écoles.

Après discussion et échange de vues, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de reverser ce montant à la coopérative des écoles.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 0h00.

Bernard VINCENT

Odile VOSNIER

Yann LOLLIER

Caroline PERREU

Marie-Jean DOUYERE

Frédéric BARON

Régis DELAMARE

Florence DE MENECH

Gilles GREAUME

Henri PREUD'HOMME